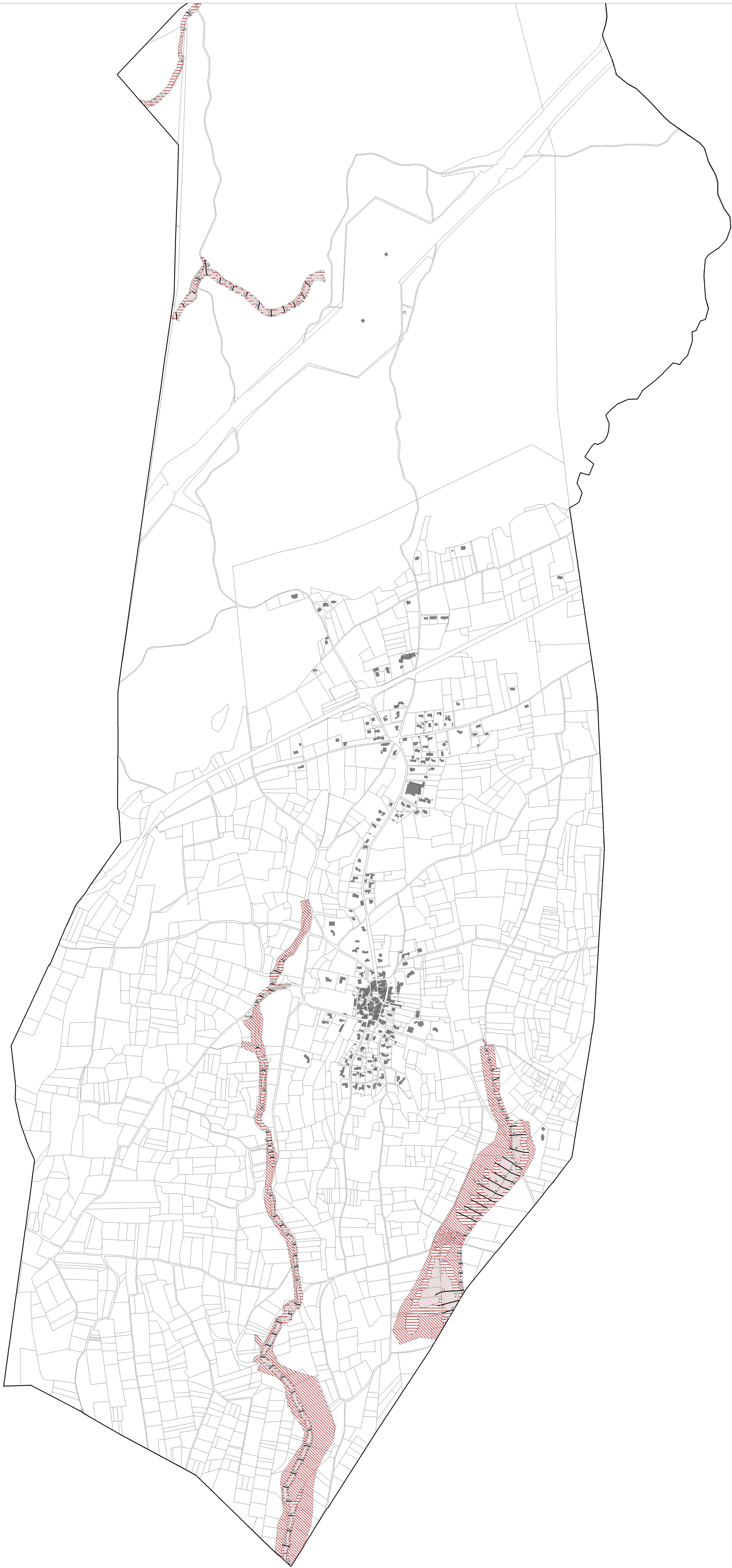




PLANS DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION
SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT AVAL
DU GARDON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE
ESTEZARGUES
2/2

CARTOGRAPHIE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral le :

16 septembre 2016

Légende:

	F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort		R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
	F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort		R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
	F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort		R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
	M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré		Courbes isochètes
	M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré		Cote PNEC extrême de la modélisation de la crue de référence
	M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré		

Echelle: 1/8 000e

